

C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale

25 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

SLO

ID : 059-265900522-20221122-CA221122D7_TD-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à dix huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, Président

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 13

Présents :

*M. Louis-Pascal LEBARGY, Président,
M. Alain BERNARD, Muriel CORE, Mme Valérie FLINOIS, M. Laurent COUTTE,
M. Pascal DESCAMPS, Mme Noémie ZEUDE, Mme Marie-Renée GICQUEL
M. Pierre FOURMAUX, M. Jean-Pierre PLANQUELLE*

Procurations :

*M. SAUVAGE Jean-Pierre (procuration à M. LEBARGY), Mme Hélène DUCROCQ
(procuratlon à Mme CORE Muriel), Mme BEAUVOIS Angeline (procuration à
M. Alain BERNARD)*

Absents :

M. ZBIERSKY David, Mme BOURRIEZ Caroline, M. LEBRUN Roger (excusé)

Point n°7

OBJET : Nature et durée des autorisations spéciales d'absence

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le  administration que la
ID : 059-265900522-20221122-CA221122D7_TD-DE

Le Président du CCAS expose aux membres du conseil de réglementation et notamment les articles L622-1 à L622-7 du Code de la Fonction Publique octroie des autorisations spéciales d'absence aux agents. Certaines de ces ASA, les plus courantes, sont indiquées dans le tableau ci-dessous à titre informatif et précédées d'un #.

Toutefois, pour certains évènements familiaux, celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique (absence de #), sans toutefois dépasser les plafonds des jours accordés en autorisation spéciale d'absence dans la Fonction Publique d'Etat.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 03 septembre 2022,

Le Président propose de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous (valables jusqu'à la parution du décret prévu pour harmoniser toutes les ASA dans les trois Fonctions Publiques) :

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 
 ID : 059-265900522-20221122-CA221122D7_TD-DE

Nature de l'évènement	Durées proposées	
Liées à des événements familiaux		
# Naissance ou adoption	3 jours à prendre dans les 15 jours entourant l'évènement	Extrait de naissance ou décision d'adoption
Mariage ou PACS :		
de l'agent <i>(en cas d'union avec la même personne, l'agent ne pourra bénéficier qu'une fois de cette ASA lors du PACS ou du mariage)</i>	5 jours	Extrait de certificat de mariage ou attestation de conclusion du PACS
d'un enfant de l'agent	3 jours	
d'un frère, d'une sœur de l'agent	1 jour	
Décès :		
du conjoint (concubin pacsé)	3 jours	Acte de décès
# d'un enfant de l'agent (ou dont l'agent a la charge effective et permanente) <i>Article L622-2 du Code Général de la Fonction Publique</i>	5 jours 7 jours si l'enfant est âgé de moins de 25 ans + 8 jours complémentaires fractionnés et pris dans un délai d'un an à compter du décès.	
Du père, de la mère de l'agent ou beau-père, belle-mère ayant eu l'agent public à sa charge effective et permanente	3 jours	
Du beau-père, de la belle-mère, du beau-frère, de la belle-sœur (conjoint)	1 jour	
Des grands-parents, d'un frère, d'une sœur, d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce de l'agent	1 jour	
Maladie très grave :		
du conjoint (concubin pacsé)	3 jours	Certificat médical
# d'un enfant de l'agent (ou dont l'agent a la charge effective et permanente)	3 jours	
Du père, de la mère de l'agent ou beau-père, belle-mère ayant eu l'agent public à sa charge effective et permanente	3 jours	
Des grands-parents, d'un frère, d'une sœur, d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce de l'agent	1 jour	
Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques		
# Garde d'enfant malade de moins de 16 ans (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés)	1 fois les obligations hebdomadaires de service + 1 jour Doublé si l'agent assume seul la	Certificat médical attestant la présence nécessaire d'un parent Attestation de

	charge de l'enfant ou si le conjoint ne bénéficie pas d'autorisation d'absence	autorisation d'absence
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	2 jours par concours + le jour des épreuves	Attestation d'inscription + attestation de présence à l'épreuve
# Liées à des motifs professionnels		
Visite devant le médecin de prévention dans le cadre de la surveillance obligatoire des agents quel que soit le statut de l'agent	Durée de la visite + délais de route éventuels	Convocation + ordre de mission
Observations : Les examens médicaux des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public qui ne sont pas fait à la demande du médecin du travail, qui ne sont pas fait à la demande de l'autorité territoriale (expertise) ou qui ne sont pas liés à PMA ou grossesse sont effectués en dehors du temps de travail (congés annuels, RTT, décalage d'horaire...). Ces rendez-vous médicaux ne peuvent pas donner lieu à une autorisation d'absence.		
# Liées à la maternité		
Procréation médicalement assistée pour le couple	Durée de l'examen pour 3 actes maximum + délais de route	Certificat médical
Pendant la grossesse	Dans la limite d'une heure par jour à partir du 3 ^{ème} mois de grossesse	Sur demande de l'agent et avis du médecin du travail
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée des séances	Sur avis du médecin du travail et au vu des pièces justificatives
Examens médicaux obligatoires : sept prénataux et un post-natal	Durée de l'examen	Certificat médical
Allaitement	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en deux fois	Accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant

Il est précisé que :

- Les jours d'autorisations spéciales d'absence sont comptabilisés en jours ouvrables (du lundi au samedi) que l'agent travaille ou non ces jours-là et le nombre d'heures effectuées est sans influence,
- Ces ASA peuvent bénéficier aux agents titulaires, stagiaires et les contractuels de droit public,
- Les autorisations spéciales d'absence doivent être prises au moment de l'événement et ne peuvent être reportées. Lorsque l'événement intervient au cours d'une période de congés annuels, de repos compensateur ou de jours ARTT, les congés ne sont pas interrompus, ni remplacés par une autorisation spéciale d'absence,
- Les journées d'autorisation d'absence sont accordées les jours précédents ou les jours suivants l'évènement (y compris le jour de l'évènement), il est donc impossible d'accorder quelques journées avant l'évènement et quelques journées après,
- Les périodes d'ASA ne génèrent aucun RTT,
- Conformément aux règles générales de la fonction publique, l'absence des agents ne pourrait pas excéder 31 jours consécutifs (en additionnant les ASA et les congés payés).

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022 par 
ID : 059-265900522-20221122-CA221122D7_TD-DE

Les demandes devront être transmises à l'autorité
accompagnées des justificatifs liés à l'absence :

- Lorsque la date est prévisible : 5 jours avant la date de l'absence,
- Lorsque la date de l'absence n'est pas prévisible : au plus tard dans un délai de 5 jours après le départ de l'agent.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessus (valables jusqu'à la parution du décret prévu pour harmoniser toutes les ASA dans les trois Fonctions Publiques) :

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Louis-Pascal LeBargy mentioned in the text above.

C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 059-265900522-20221122-CA221122D8_TD-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à dix huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, Président

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 13

Présents :

*M. Louis-Pascal LEBARGY, Président,
M. Alain BERNARD, Muriel CORE, Mme Valérie FLINOIS, M. Laurent COUTTE,
M. Pascal DESCAMPS, Mme Noémie ZÉUDE, Mme Marie-Renée GICQUEL
M. Pierre FOURMAUX, M. Jean-Pierre PLANQUELLE*

Procurations :

*M. SAUVAGE Jean-Pierre (procuration à M. LEBARGY), Mme Hélène DUCROCQ
(procuration à Mme CORE Muriel), Mme BEAUVOIS Angeline (procuration à
M. Alain BERNARD)*

Absents :

M. ZBIERSKY David, Mme BOURRIEZ Caroline, M. LEBRUN Roger (excusé)

Point n°8

OBJET : Plan de formation

- Vu le code Général de la Fonction Publique, notamment s 9,
- Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 03 septembre 2022 ;
- Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité territoriale et à l'évolution du service public ;
- Considérant que la formation, obligation légale, doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu ;
- Considérant l'obligation légale de tout employeur public d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel ;

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le plan de formation triennal joint.

Après avoir ouï son Président, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le plan de formation triennal présenté en annexe

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY



SERVICE	Compétences visées : "J'ai besoin de..."	FORMATIONS INDIVIDUELLES 2022-2024 Formations envisagées et modalités d'apprentissage - au sein de la collectivité (interne), - hors collectivité (cnipt ou autre)	Période de réalisation :			Avis argumenté du supérieur hiérarchique	Coût éventuel
			2022	2023	2024		
CCAS	la gestion de l'agressivité et de la violence en travail social Acquiescence des compétences en encadrement d'équipe Savoir mener un entretien professionnel accueil public difficile	Besoins de formation liés au poste occupé : compétences à acquérir et développer CNPPT (0442)	1 agent 1 agent				
	Autres besoins de formation et/ou projets : préparations concours, formations CPF, ...			1 agent 2 agents			
NEANT							

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 059-265900522-20221122-CA221122D8_TD-DE



FORMATIONS COLLECTIVES 2022 - 2024

SERVICE	Orientations de la collectivité impliquant une évolution des savoirs et/ou des pratiques professionnelles	Afin de réaliser ces orientations, quelles sont les compétences nécessaires et/ou les objectifs attendus	Formations envisagées et modalités d'apprentissage - au sein de la collectivité, - hors collectivité (CNFPT ou autre) <small>Si multiple, préciser l'institution et le code formation</small>	Public à former - agents, - groupes d'agents (préciser le nombre)	Période de réalisation :			Contraintes et/ou commentaires	Coût éventuel
					2022	2023	2024		
TOUS	Former les agents aux postes de 1ers secours		PSC1 (4h tous les deux ans)	Agents du service Jeunesse, restauration et administratif	4		4		500

C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale
25 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 059-265900522-20221122-CA221122D9_TD-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à dix huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, Président

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 13

Présents :

*M. Louis-Pascal LEBARGY, Président,
M. Alain BERNARD, Muriel CORE, Mme Valérie FLINOIS, M. Laurent COUTTE,
M. Pascal DESCAMPS, Mme Noémie ZEUDE, Mme Marie-Renée GICQUEL
M. Pierre FOURMAUX, M. Jean-Pierre PLANQUELLE*

Procurations :

*M. SAUVAGE Jean-Pierre (procuration à M. LEBARGY), Mme Héléne DUCROCQ
(procuration à Mme CORE Muriel), Mme BEAUVOIS Angeline (procuration à
M. Alain BERNARD)*

Absents :

M. ZBIERSKY David, Mme BOURRIEZ Caroline, M. LEBRUN Roger (excusé)

Point n°9

OBJET : Décision modificative n°1

Monsieur le Président du CCAS informe les membres du Conseil que la décision modificative est nécessaire pour faire suite à :

- La nécessité d'effectuer des écritures complémentaires sur les amortissements.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Monsieur le Président du CCAS propose à l'assemblée délibérante d'ajuster le budget primitif comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2132 (21) - 02 : Immeubles de rapport	13 000,00	28132 (040) - 01 : Immeubles de rapport	13 000,00
	13 000,00		13 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6068 (011) - 02 : Autres matières et fournitures	-300,00		
6232 (011) - 61 : Fêtes et cérémonies	-3 000,00		
64111 (012) - 02 : Rémunération principale	-2 000,00		
64131 (012) - 02 : Rémunération	-7 000,00		
6561 (65) - 523 : Secours d'urgence	-700,00		
6811 (042) - 01 : Dot. aux amort. des immo. i	13 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	13 000,00	Total Recettes	13 000,00

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'ajuster le budget primitif comme exposé ci-dessus

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

SLO

ID : 059-265900522-20221122-CA221122D9_TD-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE BAUVIN

Numéro SIRET : 26590052200011

POSTE COMPTABLE : SGC D'ARMENTIERES

M14

DECISION MODIFICATIVE

voté par nature

BUDGET DM 1 - CCAS DE BAUVIN

ANNEE 2022

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1 - Présentation croisée par fonction		X
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement		X
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement		X
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		X
C1 - Etat du personnel		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X

SOMMAIRE

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures		X

DM 1 - CCAS DE BAUVIN DM1	DECISION MODIFICATIVE
------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produits des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article e la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	13 000,00	13 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		13 000,00	13 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		13 000,00	13 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	73 420,00		-3 300,00	-3 300,00	70 120,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	199 607,00		-9 000,00	-9 000,00	190 607,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	39 600,00		-700,00	-700,00	38 900,00
Total des dépenses de gestion courante		312 627,00	0,00	-13 000,00	-13 000,00	299 627,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	100,00				100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		312 727,00	0,00	-13 000,00	-13 000,00	299 727,00
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	33 000,00		13 000,00	13 000,00	46 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		33 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	46 000,00
TOTAL		345 727,00	0,00	0,00	0,00	345 727,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	345 727,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	2 214,03				2 214,03
70	Produits des services, domaine et vent	11 207,00				11 207,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	264 200,00				264 200,00
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00				8 200,00
Total des recettes de gestion courante		285 821,03	0,00	0,00	0,00	285 821,03
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	700,00				700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		286 521,03	0,00	0,00	0,00	286 521,03
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		286 521,03	0,00	0,00	0,00	286 521,03

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	59 205,97
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	345 727,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	46 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES **A3**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	264 298,30		13 000,00	13 000,00	277 298,30
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	264 298,30	0,00	13 000,00	13 000,00	277 298,30
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	1 500,00				1 500,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'invest.	265 798,30	0,00	13 000,00	13 000,00	278 798,30
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	265 798,30	0,00	13 000,00	13 000,00	278 798,30
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					278 798,30

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	3 000,00				3 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'invest.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	33 000,00		13 000,00	13 000,00	46 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'invest.	33 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	46 000,00
	TOTAL	36 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	49 000,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					229 798,30
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					278 798,30

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	46 000,00
	(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	-3 300,00		-3 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-9 000,00		-9 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	-700,00		-700,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires		13 000,00	13 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses de fonctionnement - Total		-13 000,00	13 000,00	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	13 000,00		13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		13 000,00		13 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		13 000,00	13 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total			13 000,00	13 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	73 420,00	-3 300,00	-3 300,00
60612	Energie - Electricité	500,00		
60622	Carburants	7 000,00		
60632	Fournitures de petit équipement	2 620,00		
6064	Fournitures administratives	600,00		
6068	Autres matières et fournitures	6 370,00	-300,00	-300,00
6135	Locations mobilières	750,00		
61521	Terrains	2 200,00		
615221	Bâtiments publics	2 000,00		
61551	Matériel roulant	9 000,00		
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00		
6156	Maintenance	1 300,00		
6161	Multirisques	3 000,00		
6184	Versements à des organismes de formation	500,00		
6228	Divers	700,00		
6232	Fêtes et cérémonies	30 500,00	-3 000,00	-3 000,00
6238	Divers	750,00		
6251	Voyages et déplacements	100,00		
6261	Frais d'affranchissement	400,00		
6288	Autres services extérieurs	1 030,00		
63512	Taxes foncières	1 100,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	199 607,00	-9 000,00	-9 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	120,00		
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	2 491,00		
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rém	359,00		
64111	Rémunération principale	94 843,00	-2 000,00	-2 000,00
64112	NBI, supp fam de traite. et indemnité de ré	2 418,00		
64118	Autres indemnités	14 097,00		
64131	Rémunération	24 558,00	-7 000,00	-7 000,00
64138	Autres indemnités	223,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	27 132,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	24 288,00		
6454	Cotisations aux ASSEDIC	912,00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 500,00		
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 200,00		
6458	Cotisations aux organismes sociaux	466,00		
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 500,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00		
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	39 600,00	-700,00	-700,00
6542	Créances éteintes	1 500,00		
6558	Autres contributions obligatoires	15 400,00		
6561	Secours d'urgence	2 000,00	-700,00	-700,00
6562	Aides	19 000,00		
6574	Subv. fonct. aux asso. & autres personnes de d	1 700,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
TOTAL GESTION DES SERVICES		312 627,00	-13 000,00	-13 000,00
(a) = 011 + 012 + 014 + 65				
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00		
6718	Autres charges exceptionnelles sur op. de g	100,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
022	Depenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		312 727,00	-13 000,00	-13 000,00

023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 000,00	13 000,00	13 000,00
6811	Dof.aux amort.des immo.incorporelles & co	33 000,00	13 000,00	13 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations d'ordre à l'Intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 000,00	13 000,00	13 000,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		345 727,00	0,00	0,00
--	--	-------------------	-------------	-------------

+	RESTES A REALISER N-1	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	2 214,03		
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	2 214,03		
70	Produits des services, domaine et vente	11 207,00		
7031	Concession et redevances funéraires	4 000,00		
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente o	7 207,00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	264 200,00		
7474	Communes	262 200,00		
748	Autres attributions et participations	2 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00		
752	Revenus des immeubles	8 200,00		
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		285 821,03	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	700,00		
7713	Libéralités reçues	200,00		
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de ge	500,00		
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		286 521,03	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		286 521,03	0,00	0,00

	+	
RESTES A REALISER N-1		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op			
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér	264 298,30	13 000,00	13 000,00
2132	Immeubles de rapport		13 000,00	13 000,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements d	263 698,30		
2184	Mobilier	600,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		264 298,30	13 000,00	13 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	1 500,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00		
18	Compte de liaison, affectation (BA, ré			
26	Participations et créances fait. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Depenses imprévues			
Total des dépenses financières		1 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		265 798,30	13 000,00	13 000,00
040	Opération d'ordre transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		265 798,30	13 000,00	13 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés (cf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00		
10222	FCTVA	3 000,00		
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison, affectation (BA, re			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		3 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 000,00	0,00	0,00

021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	33 000,00	13 000,00	13 000,00
28128	Autres agencements et aménagements de t	460,03		
28132	Immeubles de rapport	798,84	13 000,00	13 000,00
28135	Install.géné., agencement, aménagements d	60,00		
28158	Autres install., matériel et outillage techniqu	958,18		
28181	Installations générales, agencements et ame	923,51		
28182	Matériel de transport	22 705,44		
28183	Matériel de bureau et matériel d'informatiq	4 727,75		
28184	Mobilier	513,97		
28188	Autres immobilisations corporelles	1 852,26		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 000,00	13 000,00	13 000,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	36 000,00	13 000,00	13 000,00
---	------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :16
 Nombre de membres présents :10
 Nombre de suffrages exprimés :13
 VOTES - Pour :13
 Contre :0
 Abstentions :0

Date de convocation : 10, 11, 2022

Présenté par le Président ,
 A BAUVIN, le 22/11/2022
 le Président ,
 Délibéré par le Conseil d'Administration en session Ordinaire
 A BAUVIN, le 22/11/2022

Les membres du Conseil d'Administration,

Louis-Pascal LEBARGY <i>[Signature]</i>	Alain BERNARD <i>[Signature]</i>	Hélène DUCROCC Présentation à Muriel CORE
Jean-Pierre SAUVAGE Présentation à Louis Pascal LEBARGY	Muriel CORE <i>[Signature]</i>	Valérie FLINOIS <i>[Signature]</i>
Caroline BOURRIEZ absente	David ZBIERSKI absent	Laurent COUTTE <i>[Signature]</i>
Pascal DESCAMPS <i>[Signature]</i>	Noémie ZEUDE <i>[Signature]</i>	Angéline BEAUVOIS Présentation à Alain BERNARD
Marié-Renée GICQUEL <i>[Signature]</i>	Jean-Pierre PLANQUELL <i>[Signature]</i>	Roger LEBRUN Absent excuse
Pierre FOURMAUX <i>[Signature]</i>		

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES - Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10, 11, 2022

Présenté par le Président ,
 A BAUVIN, le 22/11/2022
 le Président ,
 Délibéré par le Conseil d'Administration en session Ordinaire
 A BAUVIN, le 22/11/2022

Les membres du Conseil d'Administration,

Louis-Pascal LEBARBY <i>[Signature]</i>	Alain BERNARD <i>[Signature]</i>	Hélène DUCROCC Procuration à Muriel CORE <i>[Signature]</i>
Jean-Pierre SAUVAGE Procuration à Louis-Pascal LEBARBY <i>[Signature]</i>	Muriel CORE <i>[Signature]</i>	Valérie FLINOIS <i>[Signature]</i>
Caroline BOURRIEZ Absente	David ZBIERSKI Absent	Laurent GOUTTE <i>[Signature]</i>
Pascal DESCAMPS <i>[Signature]</i>	Noémie ZEUDE <i>[Signature]</i>	Angéline BEAUVOIS Procuration à Alain BERNARD
Marie-Renée GICQUEL <i>[Signature]</i>	Jean-Pierre PLANCHELLE <i>[Signature]</i>	Roger LEBRUN Absent excusé
Pierre FOURMAUX <i>[Signature]</i>		

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2



Le Président du
Conseil d'Administration
Jean Pascal LEBARCY

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/11/2022, et de la publication le 24/11/2022
A BAUVIN, le 23/11/2022

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à dix huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, Président

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 13

Présents :

*M. Louis-Pascal LEBARGY, Président,
M. Alain BERNARD, Muriel CORE, Mme Valérie FLINOIS, M. Laurent COUTTE,
M. Pascal DESCAMPS, Mme Noémie ZEUDE, Mme Marie-Renée GICQUEL
M. Pierre FOURMAUX, M. Jean-Pierre PLANQUELLE*

Procurations :

*M. SAUVAGE Jean-Pierre (procuration à M. LEBARGY), Mme Hélène DUCROCQ
(procuration à Mme CORE Muriel), Mme BEAUVOIS Angeline (procuration à
M. Alain BERNARD)*

Absents :

M. ZBIERSKY David, Mme BOURRIEZ Caroline, M. LEBRUN Roger (excusé)

Point n°10

OBJET : Synthèse du rapport social unique 2021 CCAS

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de l

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu le rapport social unique 2021 qui doit être présenté à l'assemblée délibérante sans faire l'objet d'un vote ;

Monsieur le Président du CCAS informe les membres du Conseil d'administration que, selon l'article 9 du décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, l'avis du Comité Technique sur le rapport social unique doit être transmis à l'assemblée délibérante.

Il précise que ce rapport a été présenté en Comité Technique du 03 septembre 2022.

Ce dernier ayant émis un avis favorable à l'unanimité, il est demandé au conseil d'administration de prendre acte de la présentation du rapport social unique 2021 du CCAS.

Le Conseil d'Administration confirme à l'unanimité avoir pris acte de la présentation du rapport social unique 2021 du CCAS

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,
Le Président du CCAS.
Louis-Pascal LEBARGY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.



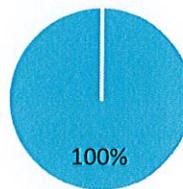
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BAUVIN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

Effectifs

6 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 6 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuel permanent
- contractuel non permanent

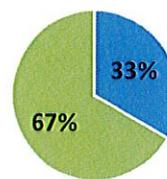
Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

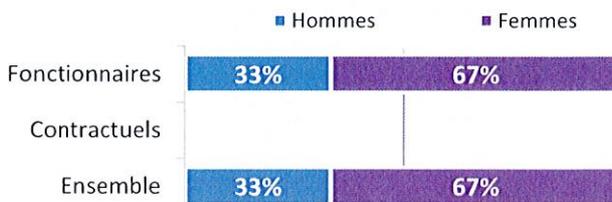
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	67%		67%
Technique	17%		17%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	17%		17%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Répartition par genre et par statut

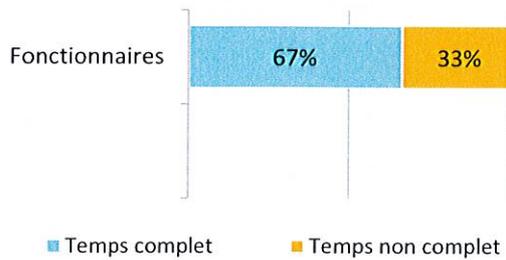


Les principaux cadres d'emplois

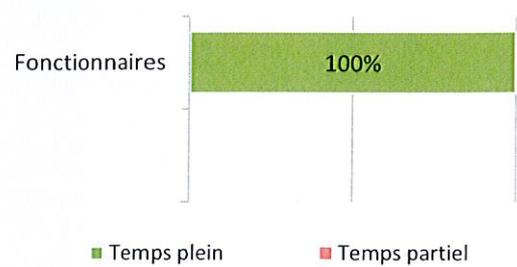
Cadres d'emplois	% d'agents
Rédacteurs	33%
Adjoints administratifs	33%
Adjoints techniques	17%
Agents sociaux	17%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

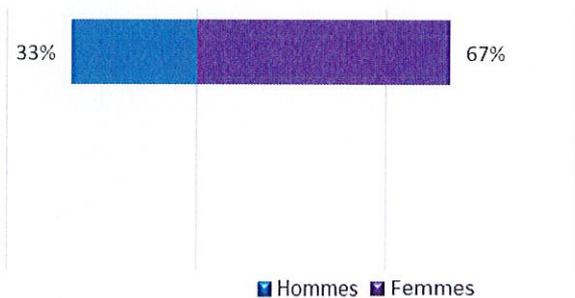
Filière	Fonctionnaires
Médico-sociale	100%
Administrative	25%

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 60 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	60,00	de 50 ans et +
Ensemble des permanents	60,00	de 30 à 49 ans
Tranche d'âge		de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 4,49 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 4,49 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 0,00 contractuel non permanent

8 172 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	,00 ETPR
Catégorie B	1,25 ETPR
Catégorie C	3,24 ETPR

— Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

- ➔ En 2021, 2 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
6 agents	6 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuel		
Ensemble	➔	0,0%

- ➔ Principales causes de départ permanents

Départ à la retraite	100%
----------------------	------

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	100%
------------------	------

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ➔ 3 avancements d'échelon et aucun avancement de grade
- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 65,98 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	243 667 €	Charges de personnel*	160 761 €	➔	Soit 65,98 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	-----------	------------------------------	-----------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	102 419 €	Rémunération - emploi non permanent :	0 €
Primes et indemnités versées :	9 954 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 357 €		
Supplément familial de traitement :	18 €		
Indemnité de résidence :	1 042 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

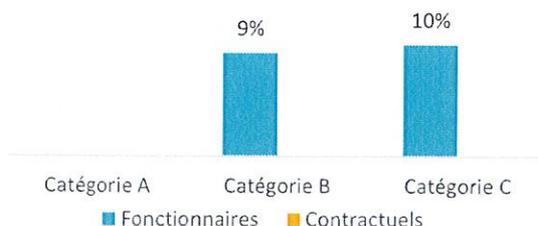
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative			s		s	
Technique					s	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					s	
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières			s		19 356 €	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,72 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	9,72%
Ensemble	9,72%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
 Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2021
 Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

Absences

- ➔ En moyenne, 49,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,27%	0,27%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	13,56%	13,56%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,56%	13,56%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 7 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 33,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2021
- > 1 accident du travail pour 6 agents en position d'activité au 31 décembre 2021

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

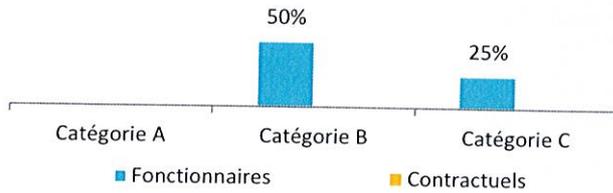
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Dernière mise à jour : 2021

Formation

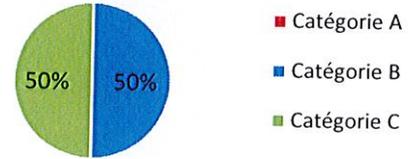
➔ En 2021, 33,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 6 jours de formation par les agents sur emploi permanent en 2021

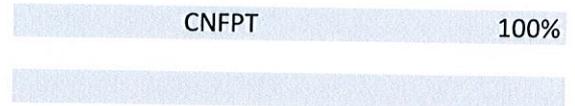
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	302 €
Montant moyen par bénéficiaire	50 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2021 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
 Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2022

Version 1